



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange SERV 50 DCX

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Brand Code 9336

Date de la première publication le 31-janvier-2012

Numéro de version 01

Date de révision -

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version -

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur

NOM DE LA SOCIETE ANH Refractories Company

Adresse 400 Fairway Drive
Moon Township, PA 15108, USA
États-Unis

Numéro de téléphone General Phone: 412-375-6600
CHEMTREC 24 HOUR EMERGENCY # 1-800-424-9300
INTERNATIONAL # 1-703-527-3887

Adresse électronique REACH@anhrefractories.com

Numéro d'appel d'urgence Non disponible.

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Cancérogénicité Catégorie 1A Peut causer le cancer.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Pour plus d'informations sur les risques d'inhalation, voir la rubrique 11 de la présente fiche de données de sécurité.

Principaux symptômes Non disponible.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : DIOXYDE DE TITANE



Mention d'avertissement Danger
Mentions de danger Peut causer le cancer.

Conseils de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Réaction EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Autres dangers Non affecté.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS/CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Oxyde de chrome (III)	50 - < 60	1308-38-9 215-160-9	-	-	#
Classification :					
DSD:	-				
CLP :	-				
Dichromium Iron Tetraoxide	1 - < 3	1308-31-2 215-159-3	-	-	#
Classification :					
DSD:	-				
CLP :	-				
DIOXYDE DE TITANE	< 1	13463-67-7 236-675-5	-	-	
Classification :					
DSD:	-				
CLP :	Carc. 2;H351				
Ingrédients non-Dangereux	< 0,1		-	-	
Classification :					
DSD:	-				
CLP :	-				

Autres composants sous les niveaux déclarables 40 - < 50

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition Non disponible.

Section 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation des poussières émises par la matière, transporter immédiatement la personne affectée hors de la zone contaminée. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Non disponible.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Non disponible.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés	Non disponible.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non disponible.
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Non disponible.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Tenir le personnel inutile éloigné. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute inhalation de poussières de la matière déversée. Porter un masque anti-poussière si les poussières formées dépassent les limites d'exposition.
Pour les secouristes	Tenir le personnel inutile éloigné. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussières qui ne réagit pas avec le produit. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter toute formation de poussières pendant le nettoyage. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Référence à d'autres sections	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer de poussière de ce matériau. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter toute accumulation de poussières de cette matière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter toute exposition prolongée. Assurer un bon entretien des locaux.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter la formation de poussière. Éviter toute accumulation de poussières de cette matière.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Aluminium oxide (1344-28-1)	VME	10 mg/m3
Dichromium Iron Tetraoxide (1308-31-2)	VME	2 mg/m3
DIOXYDE DE TITANE (13463-67-7)	VME	10 mg/m3
Oxyde de chrome (III) (1308-38-9)	VME	2 mg/m3

UE. Liste de valeurs limites de caractère indicatif et directives concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail

Composants	Type	Valeur
Dichromium Iron Tetraoxide (1308-31-2)	VME	2 mg/m3
Oxyde de chrome (III) (1308-38-9)	VME	2 mg/m3

Limites biologiques

UE

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

France

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

DNEL Non disponible.

PNEC Non disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation doit être suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou d'émanations susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique. Si des mesures techniques ne suffisent pas pour maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition professionnelle, une protection respiratoire adéquate doit être portée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.

Protection de la peau

- **Protection des mains** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

- **Divers** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur agréé NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition.

Risques thermiques Non disponible.

Mesures d'hygiène Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Non disponible.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.

État physique Solide.

Forme Poudre.

Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion/ point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité (dans l'eau)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Densité apparente	Sans objet.
Point d'écoulement	Sans objet.
Viscosité	Non disponible.
Température pour la viscosité	Non disponible.
COV (% en poids)	Non disponible.
Fraction volatile	Non disponible.
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun connu.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
Conditions à éviter	Éviter la dispersion de poussières.
Matières incompatibles	Acides. Chlore.
Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Symptômes	Non disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.
Blessure ou irritation grave des yeux	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagenicité des cellules germinales	Donnée inconnue.
Cancérogénicité	Peut causer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dichromium Iron Tetraoxide (CAS 1308-31-2)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité	Non disponible.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	As sold, this product is not RCRA hazardous. Final used condition must be evaluated prior to disposal. Dispose of waste product in accordance with Federal, State and Local regulations. The chrome compounds (Cr III) in this product may be altered to a hexavalent compound (Cr VI) under certain use conditions, such as exposure to alkali salts and/or high temperatures. Proper waste testing (such as TCLP) must be done to determine the waste status of used product. Reuse and recycling of chrome Refractories is recommended whenever possible.
Emballages contaminés	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.

Informations / Méthodes d'élimination

Dans son état actuel, ce produit n'est pas un déchet dangereux lorsqu'il est jeté ou détruit, selon les réglementations fédérales américaines (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la Loi américaine relative à la conservation et la restauration des ressources (RCRA), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer si le produit répond aux critères de la RCRA relatifs aux déchets dangereux au moment de son élimination.

Section 14: Informations relatives au transport**ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac Pas d'information disponible.

conformément à l'annexe II**de la convention Marpol****73/78 et au recueil IBC****Section 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE****Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

DÉCISION DE LA COMMISSION 2000/479/CE concernant la création d'un registre européen des émissions de polluants (EPER)

Dichromium Iron Tetraoxide (CAS 1308-31-2)

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Non disponible.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations**Liste des abréviations**

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Non disponible.
Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15	Aucun(e)(s). H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
Informations de révision	Non disponible.
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Date d'émission	Non disponible.
Date de révision	le 31-janvier-2012
Date d'impression	le 31-janvier-2012